

Shefford, Québec.
Le 2 mai 2017

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Shefford tenue au siège social de la Municipalité, situé au 245, chemin Picard, à Shefford, province de Québec, le mardi 2 mai 2017.

PRÉSENCES : - son honneur le maire M. André Pontbriand.

Les conseillers Johanne Boisvert, Jérôme Ostiguy, Pierre Martin, Éric Chagnon et Michael Vautour.

La directrice générale et secrétaire, Mme Sylvie Gougeon, est également présente.

La conseillère Denise Papineau est absente.

MOMENT DE SILENCE

2017-05-68

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire ayant constaté le quorum,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
ET RÉSOLU unanimement d'ouvrir la présente séance.

2017-05-69

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
ET RÉSOLU à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit, en laissant ouvert le point 13 intitulé « Autres sujets » :

Présences

Moment de silence

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Questions portant sur l'ordre du jour
4. Hommage à Monsieur André Bélisle
5. Sujets intéressant l'occupation du territoire
 - 5.1 Suivis de dossier concernant l'occupation du territoire
 - 5.2 Sujets particuliers :

6. Sujets intéressant la réglementation et les permis

6.1 Suivis de dossier concernant la réglementation et les permis

6.2 Sujets particuliers :

- 6.2.1 Dépôt du certificat du responsable du registre – Registre du 20 avril 2017 – Règlement n°2016-532, intitulé « *Règlement de zonage* »
- 6.2.2 Dépôt du certificat du responsable du registre – Registre du 20 avril 2017 – Règlement et n°2016-533 intitulé « *Règlement de lotissement* »
- 6.2.3 Avis de motion – Règlement n°2017-540 modifiant le Règlement de zonage n°2016-532 de la Municipalité du Canton de Shefford
- 6.2.4 Adoption du projet de règlement n° 2017-540 modifiant le Règlement de zonage n°2016-532 de la Municipalité du Canton de Shefford et fixation de la date, de l'heure et du lieu de l'assemblée publique de consultation
- 6.2.5 Avis de motion – Règlement n° 2017-541 modifiant le Règlement de lotissement n°2016-533 de la Municipalité du Canton de Shefford
- 6.2.6 Adoption du projet de règlement n° 2017-541 modifiant le Règlement de lotissement n°2016-533 de la Municipalité du Canton de Shefford et fixation de la date, de l'heure et du lieu de l'assemblée publique de consultation
- 6.2.7 Avis de motion – Règlement n° 2017-542 modifiant le Règlement de construction n°2016-534 de la Municipalité du Canton de Shefford
- 6.2.8 Adoption du projet de règlement n° 2017-542 modifiant le Règlement de construction n°2016-534 de la Municipalité du Canton de Shefford et fixation de la date, de l'heure et du lieu de l'assemblée publique de consultation
- 6.2.9 Avis de motion – Règlement n° 2017-543 modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n°2016-536 de la Municipalité du Canton de Shefford
- 6.2.10 Adoption du projet de règlement n° 2017-543 modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n°2016-536 de la Municipalité du Canton de Shefford et fixation de la date, de l'heure et du lieu de l'assemblée publique de consultation
- 6.2.11 Avis de motion – Règlement n° 2017-544 modifiant le Règlement de permis et certificats n° 2016-537 de la Municipalité du Canton de Shefford

6.2.12 Avis de motion – Règlement n° 2017-545 modifiant le Règlement relatif aux voies de circulations n° 2016-538 de la Municipalité du Canton de Shefford

6.2.13 Dérogation mineure n° 2017-07

6.2.14 Dérogation mineure n° 2017-08

6.2.15 Dérogation mineure n° 2017-09

6.2.16 Projets conformes au PIIA

6.2.17 Avis de motion – Règlement n° 2017-546 concernant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la Municipalité du Canton de Shefford et abrogeant le règlement n° 2013-503

6.2.18 Avis de motion – Règlement n° 2017-547 modifiant le Règlement de zonage n° 2016-532 de la Municipalité du Canton de Shefford

7. Sujets intéressant la sécurité publique

7.1 Suivis de dossier concernant la sécurité publique

7.1.1 Protection policière

7.1.2 Sécurité publique (incendies et premiers répondants)

7.2 Sujets particuliers :

8. Sujets intéressant l'environnement et l'hygiène du milieu

8.1 Suivis de dossier concernant l'environnement et l'hygiène du milieu

8.2 Sujets particuliers :

8.2.1 Rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2016 – Dépôt et acceptation

9. Sujets intéressant le transport et la voirie municipale

9.1 Suivis de dossier concernant le transport et la voirie municipale

9.2 Sujets particuliers :

9.2.1 Adjudication – Appel d'offres N° 2017-12 – Travaux de réfection du chemin Coupland

9.2.2 Adjudication – Appel d'offres N° 2017-13 – Travaux de traitement de surface – Double

9.2.3 Adjudication – Appel d'offres N° 2017-15 – Travaux de fourniture de ponceaux

- 9.2.4 Programme réhabilitation du réseau routier local – Volet – Redressement des infrastructures routières locales – Élaboration des plans et devis
- 9.2.5 Programme réhabilitation du réseau routier local – Volet – Redressement des infrastructures routières locales – Réalisation des travaux
- 10. Sujets intéressant les loisirs, les parcs, la famille et le communautaire
 - 10.1 Suivis de dossier concernant les loisirs, les parcs, la famille et le communautaire
 - 10.2 Sujets particuliers :
 - 10.2.1 Comité de la politique familiale municipale (PFM)
 - 10.2.2 Nomination d'un élu responsable des questions familiales (RQF)
 - 10.2.3 Désignation d'un élu spécifique au poste de RQF
- 11. Sujets intéressant les communications
 - 11.1 Suivis de dossier concernant les communications
 - 11.2 Sujets particuliers :
- 12. Sujets intéressant les finances et l'administration
 - 12.1 Suivis de dossier concernant les finances et l'administration
 - 12.2 Sujets particuliers :
 - 12.2.1 Approbation et ratification des comptes
 - 12.2.2 Dépôt de l'état des revenus et dépenses
 - 12.2.3 Fin de période probatoire – Directeur et inspecteur du Service d'urbanisme et d'environnement
 - 12.2.4 Acquisition des lots numéros 2 593 388 et 2 593 677
 - 12.2.5 Embauche – Étudiant en génie civil – Service des travaux publics
- 13. Autres sujets
 - 13.1 Suivis de dossier concernant autres sujets
 - 13.2 Sujets particuliers :
- 14. Période de questions
- 15. Adoption du procès-verbal séance tenante

16. Clôture de la séance

QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

HOMMAGE À MONSIEUR ANDRÉ BÉLISLE

Le conseil municipal souligne l'implication bénévole de Monsieur André Bélisle. Les réalisations de ce bénévole de l'année sont soulignées par Madame la conseillère Johanne Boisvert qui lui remet avec remerciements, en guise de souvenir, un certificat de reconnaissance.

SUJETS INTÉRESSANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS

- SUJETS PARTICULIERS :

DÉPÔT DU CERTIFICAT DU RESPONSABLE DU REGISTRE – REGISTRE DU 20 AVRIL 2017 – RÉGLEMENT N° 2016-532 INTITULÉ « RÉGLEMENT DE ZONAGE »

La directrice générale et secrétaire-trésorière déclare qu'à la suite de la procédure d'enregistrement qui s'est tenue à la Mairie du Canton de Shefford le 20 avril 2017, de 9h00 à 19h00, concernant le règlement n° 2016-532 intitulé « Règlement de zonage », que :

- le nombre de personnes habiles à voter lors du registre était de 5562;
- le nombre de signatures des personnes habiles à voter pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 500;
- le nombre de personnes habiles à voter qui ont enregistré les mentions qui les concernent était de 0;

Que ledit règlement est, en conséquence, réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

Le conseil prend acte du dépôt dudit certificat par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

DÉPÔT DU CERTIFICAT DU RESPONSABLE DU REGISTRE –
REGISTRE DU 20 AVRIL 2017 – RÈGLEMENT N° 2016-533
INTITULÉ « RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT »

La directrice générale et secrétaire-trésorière déclare qu'à la suite de la procédure d'enregistrement qui s'est tenue à la Mairie du Canton de Shefford le 20 avril 2017, de 9h00 à 19h00, concernant le règlement n° 2016-533 intitulé « Règlement de lotissement », que :

- le nombre de personnes habiles à voter lors du registre était de 5562;
- le nombre de signatures des personnes habiles à voter pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 500;
- le nombre de personnes habiles à voter qui ont enregistré les mentions qui les concernent était de 0;

Que ledit règlement est, en conséquence, réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

Le conseil prend acte du dépôt dudit certificat par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 2017-540 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2016-532 DE LA MUNICIPALITÉ DU
CANTON DE SHEFFORD

Monsieur le conseiller Pierre Martin donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage n° 2016-532 afin :

- d'autoriser des travaux, usages et constructions dans les zones de forte pente.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

2017-05-70

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2017-540 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2016-532 DE LA MUNICIPALITÉ
DU CANTON DE SHEFFORD ET FIXATION DE LA DATE, DE
L'HEURE ET DU LIEU DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE
CONSULTATION

SUR PROPOSITION DE M. le conseiller Pierre Martin,
APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,
IL EST RÉSOLU à l'unanimité d'adopter le projet de règlement de
zonage n° 2017-540.

Le présent projet de règlement n° 2017-540 aura pour objet de modifier
le règlement de zonage afin :

- d'autoriser des travaux, usages et constructions dans les zones de forte pente.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 23 mai 2017, à 18 h 30, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 2017-541 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 2016-533 DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD

Monsieur le conseiller Éric Chagnon donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de lotissement n° 2016-533 afin :

- d'ajouter une distance minimale de 10 mètres entre l'implantation d'une nouvelle rue et un talus de plus de 5 mètres de hauteur dans les zones de forte pente.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

2017-05-71

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2017-541 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 2016-533 DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD ET FIXATION DE LA DATE, DE L'HEURE ET DU LIEU DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

SUR PROPOSITION DE M. le conseiller Éric Chagnon,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
IL EST RÉSOLU à l'unanimité d'adopter le projet de règlement de lotissement n° 2017-541.

Le présent projet de règlement n° 2017-541 aura pour objet de modifier le règlement de lotissement afin :

- d'ajouter une distance minimale de 10 mètres entre l'implantation d'une nouvelle rue et un talus de plus de 5 mètres de hauteur dans les zones de forte pente.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 23 mai 2017, à 18 h 30, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 2017-542 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N° 2016-534 DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD

Madame la conseillère Johanne Boisvert donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de construction n° 2016-534 afin :

- de permettre l'utilisation de pieux en béton (sonotube) ou des pieux métalliques qui sont vissés dans le sol comme fondation pour au plus 25 % de la superficie au sol du bâtiment principal lorsque celui-ci est implanté dans les zones assujetties au règlement de PIIA (secteur de la montagne Shefford) ;
- qu'une expertise doive conclure sur la stabilité du bâtiment projeté ainsi que sur la pérennité des zones de remblais et déblais, si tel est le cas, lorsqu'un bâtiment est implanté dans un talus localisé en zones de forte pente illustrées au plan de zonage.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

2017-05-72

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2017-542 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION N° 2016-534 DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD ET FIXATION DE LA DATE, DE L'HEURE ET DU LIEU DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

SUR PROPOSITION DE Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
IL EST RÉSOLU à l'unanimité d'adopter le projet de règlement de construction n° 2017-542.

Le présent projet de règlement n° 2017-542 aura pour objet de modifier le règlement de construction afin :

- de permettre l'utilisation de pieux en béton (sonotube) ou des pieux métalliques qui sont vissés dans le sol comme fondation pour au plus 25 % de la superficie au sol du bâtiment principal lorsque celui-ci est implanté dans les zones assujetties au règlement de PIIA (secteur de la montagne Shefford);
- qu'une expertise doive conclure sur la stabilité du bâtiment projeté ainsi que sur la pérennité des zones de remblais et déblais, si tel est le cas, lorsqu'un bâtiment est implanté dans un talus localisé en zones de forte pente illustrées au plan de zonage.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 23 mai 2017, à 18 h 30, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 2017-543 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) N° 2016-536 DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD

Monsieur le conseiller Michael Vautour donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 2016-536 afin :

- d'ajouter des documents et plans requis lors de travaux dans des zones de forte pente;
- d'ajouter un nouveau chapitre sur la construction et les travaux en zones de forte pente comprenant les objectifs et les critères d'évaluation d'un projet.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

2017-05-73

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2017-543 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) N° 2016-536 DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD ET FIXATION DE LA DATE, DE L'HEURE ET DU LIEU DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

SUR PROPOSITION DE M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,
IL EST RÉSOLU à l'unanimité d'adopter le projet de règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 2017-543.

Le présent projet de règlement n° 2017-543 aura pour objet de modifier le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin :

- d'ajouter des documents et plans requis lors de travaux dans des zones de forte pente;
- d'ajouter un nouveau chapitre sur la construction et les travaux en zones de forte pente comprenant les objectifs et les critères d'évaluation d'un projet.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 23 mai 2017, à 18 h 30, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 2017-544 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS N° 2016-537 DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD

Monsieur le conseiller Jérôme Ostiguy donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de permis et certificats n° 2016-537 afin :

- d'ajouter des documents requis supplémentaires dans les zones de forte pente lors de l'émission d'un permis de construction.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 2017-545 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX VOIES DE CIRCULATIONS N° 2016-538 DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD

Monsieur le conseiller Éric Chagnon donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de relatif aux voies de circulation n° 2016-538 afin :

- d'ajouter une distance minimale de 10 mètres entre l'implantation d'une nouvelle rue et un talus de plus de 5 mètres de hauteur dans les zones de forte pente.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

2017-05-74

DÉROGATION MINEURE N° 2017-07

Lot : 5 849 291

Propriétaire : Ferme avicole Brigham inc.
Localisation : 250, chemin Robinson Ouest
Zonage : RV-2

Description du lot :

- superficie : 1 719 794,375 mètres carrés
- largeur : 3 567,06 mètres

Nature et effets de la demande :

La demande de dérogation mineure a pour but d'autoriser la construction d'une nouvelle dindonnière (bâtiment d'élevage) aux distances suivantes :

- 67 mètres de la zone RV-1
- 88 mètres de la zone RV-4

Or, la réglementation en vigueur exige que la distance entre le bâtiment d'élevage et les deux zones mentionnées ci-haut soit de 239,1 mètres.

Le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme :

« **Considérant que** la demande de dérogation mineure a été analysée selon les critères et les objectifs voulus par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ainsi que le *Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme n° 2006-430*;

Considérant que le comité juge que le projet respecte la totalité des objectifs et critères de la Loi et du règlement;

En conséquence, le comité recommande **majoritairement** au conseil de la Municipalité du Canton de Shefford d'accepter la demande de dérogation mineure.

- Un membre du C.C.U. a voté contre »

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibération du conseil :

SUR PROPOSITION de M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
APPUYÉE par M. le conseiller Éric Chagnon,
IL EST RÉSOLU à l'unanimité :
Que la demande de dérogation mineure n° 2017-07 soit acceptée.

2017-05-75

DÉROGATION MINEURE N° 2017-08

Lots : 2 594 429 ET 4 220 657

Propriétaires : **Patrick Beaulieu et Fannie Leduc**
Localisation : 14, rue Jestel
Zonage : RV-2

Description du lot :

- superficie : 4 351,50 mètres carrés
- largeur : 106,68 mètres

Nature et effets de la demande :

La demande a pour but d'autoriser la construction d'un bâtiment principal (résidence unifamiliale) à une distance de 13,03 mètres d'un haut de talus localisé en zone de forte pente. Or, la réglementation en vigueur exige que la distance entre un haut de talus et un bâtiment principal soit de 23 mètres dans le cas présent où le talus fait une hauteur de 11,5 mètres.

Le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme :

« **Considérant que** la demande de dérogation mineure a été analysée selon les critères et les objectifs voulus par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ainsi que le *Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme n° 2006-430*;

Considérant que le comité juge que le projet respecte la totalité des objectifs et critères de la Loi et du règlement;

En conséquence, le comité recommande unanimement au conseil de la Municipalité du Canton de Shefford d'accepter la demande de dérogation mineure.»

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibération du conseil :

SUR PROPOSITION de M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
APPUYÉE par M. le conseiller Éric Chagnon,
IL EST RÉSOLU unanimement :

Que la décision sur la demande de dérogation mineure n° 2017-08 soit suspendue, le conseil requérant, pour statuer sur la nature mineure ou majeure de la présente demande de dérogation, des documents supplémentaires, identifiés par le Service d'urbanisme et d'environnement, démontrant si l'emplacement choisi pour le projet de construction a le moins d'impact possible sur l'environnement.

2017-05-76

DÉROGATION MINEURE N° 2017-09

Lot : 5 134 508

Propriétaire : Sylvain Blouin
Localisation : 37, rue Bourassa
Zonage : RV-2

Description du lot :

- superficie : 10 469,80 mètres carrés
- largeur : 56,57 mètres

Nature et effets de la demande :

La demande a pour but d'autoriser la construction d'un bâtiment principal (résidence unifamiliale) à une distance de 8,27 mètres d'un haut de talus localisé en zone de forte pente. Or, la réglementation en vigueur exige que la distance entre un haut de talus et un bâtiment principal soit de 32 mètres dans le cas présent où le talus fait une hauteur de 16 mètres.

Le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme :

« **Considérant que** la demande de dérogation mineure a été analysée selon les critères et les objectifs voulus par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ainsi que le *Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme n° 2006-430*;

Considérant que le comité juge que le projet respecte la totalité des objectifs et critères de la Loi et du règlement;

En conséquence, le comité recommande unanimement au conseil de la Municipalité du Canton de Shefford d'accepter la demande de dérogation mineure. »

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibération du conseil :

SUR PROPOSITION de M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
APPUYÉE par M. le conseiller Éric Chagnon,
IL EST RÉSOLU à l'unanimité :

Que la décision sur la demande de dérogation mineure n° 2017-09 soit suspendue, le conseil requérant, pour statuer sur la nature mineure ou majeure de la présente demande de dérogation, des documents supplémentaires, identifiés par le Service d'urbanisme et d'environnement, démontrant si l'emplacement choisi pour le projet de construction a le moins d'impact possible sur l'environnement.

2017-05-77

PROJETS CONFORMES AU PIIA

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Shefford a adopté le *Règlement n° 2007-438 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du règlement :

Projets de construction :

1. **37, rue Bourassa** (bâtiment principal) (demande de permis accompagné de la demande de dérogation mineure 2017-09);
2. **37, rue Bourassa** (bâtiment accessoire);
3. **288, rue des Cimes** (bâtiment principal);
4. **174, chemin du Mont-Shefford** (bâtiment principal);
5. **14, rue Jestel** (bâtiment principal) (demande de permis accompagné de la demande de dérogation mineure 2017-08);

Projet d'agrandissement :

6. **1145, chemin Denison Est** (bâtiment principal);

Projet d'aménagement paysager :

7. **635, chemin Robitaille** (entrepôts);

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'avis du CCU qui recommande l'acceptation des projets numéros 1 à 7, lesquels répondent aux exigences minimales du *Règlement relatif aux plans d'implantation et intégration architecturale # 2007-438*. »

CONSIDÉRANT QUE le conseil a suspendu ses décisions sur la demande de dérogation mineure numéro 2017-08 reliée au projet numéro 5 ainsi que sur la demande de dérogation mineure numéro 2017-09 reliée au projet numéro 1 et ce, dans l'attente de l'obtention

des documents supplémentaires, identifiés par le Service d'urbanisme et d'environnement, qui détermineront si les emplacements choisis pour ces projets de construction ont le moins d'impact possible sur l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le projet numéro 2 (bâtiment accessoire) ne peut être réalisé sans l'acceptation du projet numéro 1 (bâtiment principal);

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,

ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter les projets numéros 3 à 4, 6 et 7 et d'autoriser les inspecteurs municipaux à émettre les permis et certificats nécessaires à leur réalisation.

De suspendre la décision du conseil quant à l'acceptation des projets numéros 1, 2 et 5 et ce, jusqu'à ce qu'il soit statué sur les demandes de dérogations mineures numéros 2017-08 et 2017-09.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-546
CONCERNANT LE RAYON DE PROTECTION ENTRE LES
SOURCES D'EAU POTABLE ET LES OPÉRATIONS VISANT
L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION D'HYDROCARBURES DANS
LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE
SHEFFORD ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-503

Madame la conseillère Johanne Boisvert donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement a pour objet d'établir le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la Municipalité du Canton de Shefford et d'abroger le *Règlement 2013-503 déterminant les distances séparatrices pour protéger les puits artésiens et de surface dans la Municipalité du Canton de Shefford et régissant l'usage et le transport sur les chemins municipaux de produits susceptibles de compromettre la qualité de l'eau, l'environnement, la santé et le bien-être général des résidents.*

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 2017-547 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2016-532 DE LA MUNICIPALITÉ DU
CANTON DE SHEFFORD

Monsieur le conseiller Michael Vautour donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage n° 2016-532 afin :

- d'autoriser dans la zone AF-14, les établissements de culture et de transformation du cannabis à des fins médicales uniquement.

SUJETS INTÉRESSANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
 1. PROTECTION POLICIÈRE
 2. SÉCURITÉ PUBLIQUE (INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS)
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU
- SUJETS PARTICULIERS :

2017-05-78

RAPPORT ANNUEL DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2016 – DÉPÔT ET ACCEPTATION

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport annuel de la gestion de l'eau potable pour l'année 2016 préparé par la directrice du Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
APPUYÉ par M. le conseiller Pierre Martin,
ET RÉSOLU à l'unanimité que la Municipalité du Canton de Shefford accepte le rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2016.

SUJETS INTÉRESSANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE
- SUJETS PARTICULIERS :

2017-05-79

ADJUDICATION – APPEL D'OFFRES N° 2017-12 – TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN COUPLAND

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu quatre (4) soumissions suite à son appel d'offres sur SEAO afin d'obtenir le meilleur prix pour les travaux de réfection du chemin Coupland;

CONSIDÉRANT QUE les quatre (4) soumissions ont été ouvertes publiquement le 28 avril 2017 à la Mairie du Canton de Shefford et que les offres soumises sont les suivantes :

Soumissionnaires	Total (taxes incluses)
Excavation Dominic Carey inc.	792 667,89 \$
Bertrand Ostiguy inc.	767 481,12 \$
Sintra – Région Montérégie – Rive-Sud	1 056 958,74 \$
Eurovia Québec Construction inc.	791 521,36 \$

CONSIDÉRANT QUE la firme *Les Services exp inc.*, dûment mandatée pour préparer les plans et devis de ces travaux et pour suivre le processus d'appel d'offres, recommande au conseil d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Bertrand Ostiguy inc., pour la somme de 767 481,12 \$ incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des travaux de réfection du chemin Coupland dépend de l'obtention, par la Municipalité, de la subvention du Programme de Réhabilitation du réseau routier local – Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,

APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

ET RÉSOLU que le conseil adjuge le contrat pour les travaux de réfection du chemin Coupland au plus bas soumissionnaire conforme, soit Bertrand Ostiguy inc. pour la somme de 767 481,12 \$ \$ incluant les taxes applicables et ce, conditionnellement à l'obtention, par la Municipalité du Canton de Shefford, de la subvention du Programme de Réhabilitation du réseau routier local – Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL).

Que les fonds requis soient puisés à même le fonds général de la Municipalité.

2017-05-80

ADJUDICATION – APPEL D'OFFRES N° 2017-13 – TRAVAUX DE TRAITEMENT DE SURFACE – DOUBLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu trois (3) soumissions suite à son appel d'offres sur SEAO afin d'obtenir le meilleur prix pour les travaux de traitement de surface double;

CONSIDÉRANT QUE les trois (3) soumissions ont été ouvertes publiquement le 28 avril 2017 à la Mairie du Canton de Shefford et que les offres soumises sont les suivantes :

Soumissionnaires	Total (taxes incluses)
Les Entreprises Bourget inc.	118 213,13 \$
Franroc, Division Sintra inc.	101 897,00 \$
Eurovia Québec Construction inc.	106 529,86 \$

CONSIDÉRANT QUE la directrice du Service des Travaux publics, après analyse des soumissions, recommande au conseil d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Franroc, Division Sintra inc., pour la somme de 101 897,00 \$ incluant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,
ET RÉSOLU unanimement que le conseil adjuge le contrat pour les travaux de traitement de surface double au plus bas soumissionnaire conforme, soit Franroc, Division Sintra inc., pour la somme de 101 897,00 \$ incluant les taxes applicables.

2017-05-81

ADJUDICATION – APPEL D’OFFRES N° 2017-09 – TRAVAUX DE FOURNITURE DE PONCEAUX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué un appel d’offres sur invitation auprès de trois (3) entreprises pour les travaux de fourniture de ponceaux :

- 1) en polyéthylène – ADS Canada – CL 320; et
- 2) en TTOG – 3.5 mm

CONSIDÉRANT QUE suite à cet appel d’offres, la Municipalité a reçu les six (6) soumissions suivantes de la part de ces trois (3) entreprises, les prix soumis incluant les taxes applicables :

Ponceaux en polyéthylène – ADS Canada – CL 320	
Le Spécialiste du Ponceau inc.	59 764,00 \$
Le Centre du Ponceau Courval inc.	62 069,83 \$
Roger Dion & Fils 2006 inc.	58 978,73 \$

Ponceaux en TTOG – 3.5 mm	
Le Spécialiste du Ponceau inc.	13 210,63 \$
Le Centre du Ponceau Courval inc.	10 891,01 \$
Roger Dion & Fils 2006 inc.	12 014,89 \$

CONSIDÉRANT QUE, suite à l’analyse des soumissions, la directrice du Service des Travaux publics recommande d’octroyer les contrats aux plus bas soumissionnaires conformes suivants, soit :

- 1) pour les ponceaux en polyéthylène CL 320 – ADS Canada, à Roger Dion & Fils 2006 inc.; et
- 2) pour les ponceaux en TTOG – 3.5 mm, à Le Centre du Ponceau Courval inc.;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,
APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
ET RÉSOLU à l’unanimité d’adjuger les contrats aux plus bas soumissionnaires conformes, soit :

- 1) pour les ponceaux en polyéthylène CL 320 – ADS Canada, à Roger Dion & Fils 2006 inc. pour la somme de 58 978,73 \$, incluant les taxes applicables;
- 2) pour les ponceaux en TTOG – 3.5 mm, à Le Centre du Ponceau Courval inc. pour la somme de 10 891,01 \$, incluant les taxes applicables.

2017-05-82

PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL –
VOLET – REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES
LOCALES – ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Shefford a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de La Haute-Yamaska a obtenu un avis favorable du MTMDET;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,

APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

ET RÉSOLU unanimement :

Que le conseil de la Municipalité du Canton de Shefford autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

2017-05-83

PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL –
VOLET – REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES
LOCALES – RÉALISATION DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Shefford a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de La Haute-Yamaska a obtenu un avis favorable du MTMDET;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,

APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

ET RÉSOLU unanimement :

Que le conseil de la Municipalité du Canton de Shefford autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

SUJETS INTÉRESSANT LES LOISIRS, LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES LOISIRS, LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE
- SUJETS PARTICULIERS :

2017-05-84

COMITÉ DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE (PFM)

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité du Canton de Shefford d'élaborer une politique familiale municipale (PFM) pour assurer un milieu de vie de qualité à ses familles;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est en période d'élaboration de cette politique et qu'un comité de la politique familiale municipale (PFM) a été créé;

CONSIDÉRANT QUE ce comité assurera les liens entre toutes les instances municipales et la communauté et qu'il interviendra à toutes les étapes de l'élaboration et du suivi de la politique familiale municipale (PFM);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,

ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que le conseil de la Municipalité du Canton de Shefford accepte et confirme la création d'un comité de la politique familiale municipale (PFM).

Que ce comité est composé du membre du conseil municipal désigné au poste de responsable des questions familiales (RQF), d'un fonctionnaire municipal dans le domaine des loisirs et du communautaire, de quatre (4) citoyens et de sept (7) organismes oeuvrant en matière de sports et loisirs, de la famille, de l'enfance, de la jeunesse et des aînés.

Que le mandat de ce comité est le suivant :

- Planifier et coordonner les travaux relatifs à l'élaboration de la politique familiale et de son plan d'action.
- Participer à l'ensemble des activités relatives à la démarche.
- Assurer la mise en place d'une démarche de consultation démocratique.
- Donner un avis sur les enjeux et les priorités d'action de la politique.
- Assurer l'adhésion des principaux acteurs concernés par la PFM.
- Susciter une concertation.
- Déposer, auprès du conseil municipal, un projet de politique familiale ainsi qu'un plan d'action.
- Promouvoir la politique familiale dans la communauté.
- Planifier et coordonner la mise en oeuvre du plan d'action.
- Recueillir et analyser l'information sur la situation et l'évolution du plan d'action.
- S'assurer de la mise en place d'outils de mise en oeuvre, de suivi et d'évaluation.
- Veiller à la mise en place d'un cadre d'actualisation de la politique et du plan d'action (mise en oeuvre, suivi et

évaluation).

- Poursuivre la réflexion sur l'évolution de la PFM et sur l'opportunité d'intégrer de nouvelles thématiques.
- Encourager la vision « PFM » dans les dossiers municipaux.
- Assumer un rôle consultatif auprès du conseil municipal dans l'étude de dossiers susceptibles d'avoir une incidence sur la PFM.
- Assurer un lien avec la communauté sur toute action ayant un impact sur la PFM.

2017-05-85

NOMINATION D'UN ÉLU RESPONSABLE DES QUESTIONS FAMILIALES (RQF)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit reconnaître, au sein de son conseil municipal, un responsable politique du dossier de la politique familiale municipale et ce, pour l'élaboration, l'implantation, la réalisation et le suivi de cette politique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que le conseil de la Municipalité du Canton de Shefford reconnaisse et nomme, parmi ses membres, un élu responsable des questions familiales (RQF) avec les rôles et responsabilités qui suivent :

- Assurer le lien entre le conseil et le comité de la PFM;
- Développer et faire partager « penser et agir famille »;
- Faire valoir la vision famille dans tous les projets du conseil;
- Se préoccuper de l'incidence de toutes les actions et politiques municipales portées par le conseil sur les familles;
- Assurer un lien entre la municipalité et les organismes communautaires du secteur famille et la communauté tout entière;
- Faciliter les liaisons et la circulation de l'information entre les acteurs appelés à se concerter et à agir ensemble (services municipaux, conseil municipal, employés et cadres municipaux, organismes et réseaux);
- Agir à titre de porte-parole auprès du conseil et de la communauté;
- Assumer le leadership du développement de la PFM et de son suivi;
- Être à l'écoute du milieu.

2017-05-86

DÉSIGNATION D'UN ÉLU SPÉCIFIQUE AU POSTE DE RQF

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, dans le cadre de l'élaboration, de l'implantation, de la réalisation et du suivi de la politique familiale municipale, doit désigner un élu responsable des questions familiales (RQF);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la Municipalité du Canton de Shefford désigne le conseiller Michael Vautour responsable des questions familiales (RQF) et, à cette

fin, qu'il soit spécifiquement désigné au poste de RQF pour assurer, au nom du conseil, le bon cheminement du développement de la politique familiale de la Municipalité.

SUJETS INTÉRESSANT LES COMMUNICATIONS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES COMMUNICATIONS

- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

- SUJETS PARTICULIERS :

2017-05-87

APPROBATION ET RATIFICATION DES COMPTES

SUR UNE PROPOSITION de M. le conseiller Pierre Martin, APPUYÉE par M. le conseiller Éric Chagnon, IL EST RÉSOLU unanimement d'accepter et/ou ratifier les comptes suivants :

N° 20120854 @ n° 20121003 au montant de 196 298,45 \$.

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

Copie de l'état des revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois avant celui où l'état est déposé, ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante à celui-ci; le tout est remis à tous les membres du conseil.

2017-05-88

FIN DE PÉRIODE PROBATOIRE – DIRECTEUR ET INSPECTEUR DU SERVICE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT la résolution n° 2016-10-142 embauchant M. Gabriel Auger à titre de directeur et inspecteur du Service d'urbanisme et d'environnement, poste cadre, à raison de 40h/semaine, à compter du 3 octobre 2016;

CONSIDÉRANT QUE sa période probatoire de six (6) mois a pris fin;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations de la directrice générale et secrétaire-trésorière sont à l'effet que M. Gabriel Auger rencontre les attentes de l'employeur et qu'il devrait être considéré comme permanent;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
ET RÉSOLU unanimement de confirmer le statut d'employé permanent
de M. Gabriel Auger au poste de directeur et inspecteur du Service
d'urbanisme et d'environnement.

2017-05-89

ACQUISITION DES LOTS NUMÉROS 2 593 388 ET 2 593 677

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Bromont offre de vendre à la
Municipalité du Canton de Shefford les lots numéros 2 593 388 et
2 593 677 pour la somme symbolique d'un (1) dollars, les frais de
notaire pour la transaction immobilière à intervenir pour ces lots étant à
la charge exclusive de la Ville de Bromont;

CONSIDÉRANT QUE les lots numéros 2 593 388 et 2 593 677 sont
situés sur le territoire de la Municipalité du Canton de Shefford;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la Municipalité du Canton de Shefford acquière, pour la somme
symbolique d'un (1) dollars, les lots numéros 2 593 388 et 2 593 677
situés sur le territoire, tous les frais professionnels pour réaliser la
transaction immobilière étant à la charge entière de la Ville de
Bromont.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, ainsi que la
directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer
tous les documents relatifs à cette transaction.

2017-05-90

EMBAUCHE – ÉTUDIANT EN GÉNIE CIVIL – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
ET RÉSOLU à l'unanimité d'accepter l'embauche, pour la saison
estivale 2017, de M. Vincent Gatien à titre d'étudiant en génie civil pour
le Service des travaux publics à compter du 23 mai 2017, à raison de
40 heures/semaine, pour douze (12) semaines, salaire établi selon le
contrat de travail signé entre les parties.

AUTRES SUJETS

➤ SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT AUTRES SUJETS

➤ SUJETS PARTICULIERS :

PÉRIODE DE QUESTIONS

Louis-Philippe Quevillon – Pavage chemin Allen

M. Savaria - Chemin Denison Route 112 – Entretien

Section de Saxby sud (Bromont) - Entretien

Nadine Pépin – Procédures à venir pour les projets de règlements

Claude Gladu – Zone R-7
Schéma d'aménagement - PAE

2017-05-91

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Martin,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
ET RÉSOLU unanimement que le conseil municipal adopte le présent
procès-verbal séance tenante.

2017-05-92

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
IL EST RÉSOLU unanimement par les membres présents de lever la
présente séance à 20 h 42.

Mme Sylvie Gougeon, gma
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

M. André Pontbriand
Maire